

DÉLIBÉRATION N° 20180037 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2007 la compétence « Politique de la Ville » porte le Contrat de Ville (C.V) avec l'Etat et tous ses partenaires : le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Loire, la CAF et la ville de Saint-Chamond.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, la ville de Saint-Chamond en étroite relation avec Saint-Etienne Métropole s'est attachée à définir une géographie prioritaire.

Quatre quartiers de la ville sont concernés par le contrat de ville et classés en géographie prioritaire :

- Centre-ville (considéré par l'Etat comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV)
- Saint-Julien/Crêt de l'Œillet (considéré par l'Etat comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV)
- Izieux - Le Creux (considéré par l'Etat comme un quartier de veille active)
- Fonsala (considéré par l'Etat comme un quartier de veille active)

Le contrat de ville s'articule autour de 4 piliers déclinés en 18 objectifs stratégiques (et non plus 3 comme les années précédentes) :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir la laïcité et les valeurs de la République (nouveau Pilier) ;

et de 3 axes transversaux :

- égalité femme/homme ;
- jeunesse ;
- lutte contre les discriminations.

Pour la ville il s'agit de soutenir des actions de proximité et des initiatives dans les quartiers prioritaires favorisant le développement local au service des habitants qui sont en situation de précarité.

Sur ces territoires, diverses associations et opérateurs ont répondu à l'appel à projets lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole, en proposant une programmation d'actions répondant à ces objectifs.

La répartition proposée est la suivante :

ASSOCIATION	MONTANT
Atout Monde « Espace Familles »	500 €
Atout Monde « Marathon Artistique de la Jeunesse »	8 000 €
CCI « Immobilier commercial et artisanal »	2 500 €

CS Izieux « Ateliers Socio-linguistiques »	2 000 €
CS Izieux « Parentalité et co-éducation »	1 500 €
CS Izieux « Pass'Agés »	2 000 €
CS Izieux « Prévention 17-25 ans »	3 500 €
CS Lavieu « Jeunes hommes et pères »	1 000 €
CS Lavieu « Connaitre et reconnaître les familles du CV »	3 000 €
CS Lavieu « Initiatives jeunes et citoyennes »	1 500 €
CS Lavieu « La culture, les cultures vers la laïcité »	1 000 €
CS Lavieu « Permanence insertion »	1 500 €
CS Lavieu « Santé des femmes et Santé pour tous »	2 500 €
CS St Julien « Ateliers Socio-linguistiques »	2 000 €
CS St Julien « Soutenir la fonction parentale »	2 000 €
CS St Julien « Les Arts en Scène »	1 500 €
CS St Julien « Prévention santé »	2 000 €
CS St Julien « Un projet 2 quartiers »	1 000 €
Mission Locale Gier Pilat « Aller vers »	1 800 €
MJC St Chamond « Astro Hackstreet »	800 €
MJC St Chamond « Multisports »	800 €
Sauvegarde 42 « Parcours remobilisation »	800 €
Sauvegarde 42 « Randonnée Vercors »	800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour.

Mme Michèle FREDIERE ne prend pas part au vote

DÉCIDE :

- **d'approuver** la répartition des subventions aux associations concernées telle qu'elle est proposée ci-dessus, pour un montant de 44 000 €,
- **d'en autoriser** le versement aux bénéficiaires,

- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65 – article 6574.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

